Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_040-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2026

Date de convocation : 20/01/2026 **Date d'affichage :** 20/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 17 11 11

L'an deux mille vingt six, le vingt sept février, à 09 Heures 00, à Montreuil-le-Gast – 1 La Métairie, le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, JAOUEN Claude, BOUGEOT Frédéric, RICHARD Jacques, LARIVIERE-GILLET Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
FOUGLE Alain, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, DESMIDT Yves

Secrétaire de séance : Madame JOUCAN Isabelle

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_040-DE

N° B_DEL_2026_040

Objet **Développement économique**

Association Initiative Rennes - Subvention 2026

L'association « Initiative Rennes », dont le siège social est situé au 2 avenue de la Préfecture – 35042 Rennes Cedex, est membre du réseau national « Initiative France ». Elle a pour objectif de favoriser la création et la reprise d'entreprises sur le Pays de Rennes.

Le fonds d'intervention d' « Initiative Rennes » est un fonds propre à l'association, constitué de fonds publics et privés, créé et géré par l'association. Grâce à ce fonds, l'association attribue des prêts d'honneur personnels aux porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une entreprise. Ces prêts peuvent être attribués en complément d'autres dispositifs existants ou de manière autonome.

La Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association Initiative Rennes ont renouvelé leur convention pluriannuelle d'objectifs pour la période 2026-2028.
Conformément aux termes de ce document, et afin de poursuivre l'action sur le territoire, l'association sollicite une subvention de 20 000 € pour l'exercice 2026 répartis comme suit :
- 15 000 € au titre du fonds d'intervention « Initiative Rennes » ;
- 5 000 € au titre des frais de fonctionnement de l'association.

La cotisation d'adhésion à l'association s'élève quant à elle à 200 € pour 2026.

Monsieur le Président propose :
- de valider le montant de la cotisation d'adhésion à l'association pour l'année 2026, soit 200 € ;
- de valider le montant de la participation au fonds d'intervention « Initiative Rennes », soit 15 000 € au titre de l'année 2026 ;
- de valider le montant de la participation aux frais de fonctionnement de l'association « Initiative Rennes », soit 5000 € au titre de l'année 2026 ;
- de l'autoriser à signer tout document afférent à l'exécution de la présente décision.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention,

Vu la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné notamment en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT,

Vu la demande de subvention formulée par l'association Initiative Rennes, dont le siège social est situé 2 avenue de la Préfecture à Rennes,

Vu la délibération DEL_2026_009 approuvant la convention de partenariat entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association Initiative Rennes,

Vu les crédits inscrits au Budget Primitif 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 18/03/2026
Reçu en préfecture le 18/03/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260318-B_DEL_2026_040-DE

VALIDE le montant de la participation de 20 200 € à l'association «Initiative [illegible] comprenant :
- 15 000 € de contribution au fonds d'intervention « Initiative Rennes »,
- 5 000 € de participation aux frais de fonctionnement de l'association « Initiative Rennes »,
- 200 € de cotisation pour 2026 (sur présentation de justificatifs).

CONDITIONNE le versement de la subvention au respect des principes du contrat d'engagement républicain.

PRÉCISE que la dépense sera imputée sur le Budget Principal, en section de fonctionnement.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique le 18/03/2026,

Le/la secrétaire de séance,
Madame JOUCAN Isabelle

Le Président,
Claude Jaouen

